

baromètre

Le 26 mars 2018

Madame, Monsieur,

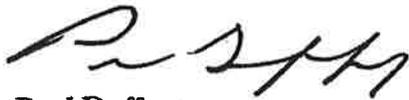
Au nom des membres du comité d'examen indépendant (le « CEI ») du Groupe de Fonds Barometer (les « Fonds »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du CEI à l'intention des investisseurs des Fonds. Le présent rapport vous est fourni conformément au Règlement 81-107, le règlement sur les valeurs mobilières qui régit les comités d'examen indépendant au Canada.

Aux termes du Règlement 81-107, le CEI est tenu d'examiner les questions de conflit d'intérêts relatives aux organismes de placement collectif qui lui ont été signalées et soumises par Barometer Capital Management Inc. (le « gestionnaire ») et, s'il y a lieu, de donner son approbation ou d'émettre des recommandations à l'égard de chaque question qui lui a été soumise. Une question de conflit d'intérêts se définit comme une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une entité apparentée a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt des Fonds. De plus, les organismes de réglementation des valeurs mobilières ont également indiqué que « la mesure proposée par le gestionnaire relativement à une question de conflit d'intérêts doit aboutir à un résultat juste et raisonnable pour le ou les Fonds ».

Le présent rapport fournit des renseignements sur les activités du CEI pour la période du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Au moins une fois par année, le CEI examine et évalue l'adéquation et l'efficacité des politiques concernant les questions de conflit d'intérêts à l'égard des Fonds et procède à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité. Le CEI a effectué son évaluation annuelle dans le cadre de sa réunion tenue le 28 mars 2017. Après son examen, le CEI a confirmé que ses membres étaient indépendants et que le comité fonctionnait de façon positive et efficace.

Les membres du CEI se réjouissent à la perspective de continuer de servir les intérêts des Fonds et de travailler de façon efficace avec le gestionnaire des Fonds.



Paul Duffy

Président du comité d'examen indépendant